

PERIODE D'OBSERVATION EN SEGPA (au sein du même établissement)

Année scolaire 2017-2018

Entre le collège :

représenté par M., en qualité de Principal du collège.

Adresse : Téléphone :

Mail :

Et la SEGPA du collège :

représentée par M., Directeur adjoint chargé de la Segpa

Pour L'élève :

Nom : Prénom : date de naissance :

Objetif de la période d'observation par rapport au projet de parcours de l'enfant :

Article 1 - Le présent accord a pour objet un stage en classe de SEGPA.

Article 2 – L'élève reste inscrit dans sa classe d'origine pendant toute la durée du stage.

Article 3 - Ce projet a pour objectifs de permettre à l'élève de découvrir la classe de SEGPA et d'établir l'adéquation entre le projet de parcours de l'élève et le fonctionnement de la SEGPA.

L'objectif de ce stage doit être exprimé en adéquation avec le parcours de l'élève.

Article 4 - Ce document doit être signé par le Principal de l'établissement, le Directeur adjoint chargé de la SEGPA, les responsables légaux de l'élève et l'élève.

Article 5 – la durée de la convention doit être notée dans l'article 8

Article 6 - Le Principal de l'établissement et le Directeur adjoint chargé de la Segpa se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application du présent accord et prendront, en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline.

Article 7 - Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors du stage et notamment toute absence d'un élève seront aussitôt portées à la connaissance du chef d'établissement, spécialement si elles mettent en cause l'aptitude de l'élève à tirer bénéfice du stage.

Article 8 – **Emploi du temps hebdomadaire** de l'élève pour la période du : à h au à h

Article 9 – La période d'observation doit être effectuée avant le dépôt de la demande d'orientation. Le bilan de la période doit être fourni au dossier.

	MATIN		APRÈS-MIDI	
Lundi	de	à	de	à
Mardi	de	à	de	à
Mercredi	de	à	de	à
Jeudi	de	à	de	à
Vendredi	de	à	de	à
Samedi	de	à	de	à

Fait le :

Le Principal du collège

Le Directeur Adjoint de la SEGPA

Les parents
ou le responsable légal

L'élève